

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Drève Richelle

N° : 161

Boîte : 87

Code postal : 1410

Commune : Waterloo

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0425.498.814

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

26-03-2014

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 06-12-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2021

au

30-06-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2020

au

30-06-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Randoux Eric

Acacialaan 6

1560 Hoeilaart

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-19

Fin de mandat : 2025-01-19

Administrateur

Englebert Grégoire

Woutersplein 9

3090 Overijse

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-30

Fin de mandat : 2025-10-30

Administrateur

Delandmeter Yves

Smisstraat 71

3080 Tervuren

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-19

Fin de mandat : 2025-01-19

Administrateur

IMM Développement

0829770365

Drève Richelle, bât O 161

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2016-11-04

Fin de mandat : 2022-11-29

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

Randoux Eric

Acacialaan 6

1560 Hoeilaart

BELGIQUE

B.S.T. Reviseurs d'entreprises (B00158)

0444708673

Avenue Louise 240 16

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-11-26

Fin de mandat : 2022-11-29

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

TYTGAT Pascale (A01220)

Avenue Louise 240 16

1050 Ixelles

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.875.737</u>	<u>1.936.570</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	5.421	11.259
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	5.421	8.963
Mobilier et matériel roulant		24		2.296
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.870.316	1.925.311
Entreprises liées	6.15	280/1	1.870.316	1.925.311
Participations		280	71.805	71.805
Créances		281	1.798.511	1.853.506
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	5.931.796	8.795.509
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	91.185	159.277
Stocks		30/36	91.185	159.277
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	91.185	159.277
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.988.460	2.348.806
Créances commerciales		40	1.311.330	1.629.592
Autres créances		41	677.130	719.214
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.771.783	6.224.291
Comptes de régularisation	6.6	490/1	80.368	63.135
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.807.533	10.732.079

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>2.674.489</u>	<u>3.163.961</u>
Capital souscrit		10/11	154.933	154.933
Capital non appelé		10	154.933	154.933
En dehors du capital		100	154.933	154.933
Primes d'émission		101		
Autres		11		
Plus-values de réévaluation		1100/10		
		1109/19		
		12		
Réserves		13	15.494	15.494
Réserves indisponibles		130/1	15.494	15.494
Réserve légale		130	15.494	15.494
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.504.062	2.993.534
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.970.069</u>	<u>2.661.933</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.970.069	2.661.933
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161	400.000	400.000
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	1.570.069	2.261.933
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>3.162.975</u>	<u>4.906.185</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.162.975	4.903.019
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	4.216	1.778
Etablissements de crédit		430/8	4.216	1.778
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.405.738	4.020.263
Fournisseurs		440/4	2.405.738	4.020.263
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	255.923	355.127
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	497.098	525.851
Impôts		450/3	273.529	292.302
Rémunérations et charges sociales		454/9	223.569	233.549
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3		3.166
TOTAL DU PASSIF		10/49	7.807.533	10.732.079

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	3.788.110	6.840.333
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.672.639	3.533.180
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	178.114	3.135.371
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	9.783	109.495
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	927.574	62.287
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.905.056	6.366.786
Approvisionnements et marchandises		60	1.437.241	2.090.829
Achats		600/8	1.369.149	2.096.551
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	68.092	-5.722
Services et biens divers		61	1.658.623	1.918.301
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	1.538.715	1.921.052
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.579	18.439
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-54.013	-1.545.968
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-691.864	1.964.133
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	7.775	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-116.946	473.547

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	40.262	109.336
Produits financiers récurrents		75	40.262	109.336
Produits des immobilisations financières		750	4.420	4.683
Produits des actifs circulants		751		144
Autres produits financiers	6.11	752/9	35.842	104.509
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	200.207	196.216
Charges financières récurrentes	6.11	65	200.207	196.216
Charges des dettes		650	265	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	199.942	196.216
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-276.891	386.667
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	212.581	382.469
Impôts		670/3	212.581	389.964
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		7.495
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-489.472	4.198
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-489.472	4.198

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	2.504.062	3.618.534
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-489.472	4.198
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	2.993.534	3.614.336
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		625.000
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		625.000
Affectation aux capitaux propres	691/2		625.000
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		625.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	2.504.062	2.993.534
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		625.000
Rémunération de l'apport	694		625.000
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	39.619
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	39.619	
8122P	XXXXXXXXXX	39.619
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	39.619	
211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	72.348
8162		
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	72.348	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212	2.741	
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252	2.741	
8322P	XXXXXXXXXX	63.385
8272	6.283	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	69.668	
(23)	5.421	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	40.527

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8163		
8173		
8183		
8193	40.527	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8253P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8213		
8223		
8233		
8243		

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8253		
8323P	XXXXXXXXXX	38.231

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8273	2.296	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	40.527	

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(24)		
------	--	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	81.805
8361		
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	81.805	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	10.000
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	10.000	
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>71.805</u>	
281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>1.853.506</u>
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631	-54.995	
(281)	<u>1.798.511</u>	
8651		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
CHRISTOPHE-SOPIBEL-OUTILLAGE 0441928139 Drève Richelle, bât O 161 1410 Waterloo BELGIQUE	Actions ordinaires	2.998	99		2021-12-31	EUR	68.650	-1.163

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
80.368

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	154.933
(100)	154.933	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Actions nominatives

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	154.933	6.250
8702	XXXXXXXXXX	6.250
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
IMM Développement sa 0829770365 Drève Richelle, bât O 161 1410 Waterloo BELGIQUE	Actions	6.249		99,99

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions pour aléas/garantie

Exercice
1.570.069

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	273.529
450	
9076	
9077	223.569

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Prestations effectuées à l'étranger

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	2.672.639	3.533.180
740		
9086	17	20
9087	18,2	22
9088	23.476	27.128
620	1.098.781	1.408.187
621	280.651	332.355
622	132.899	139.456
623	26.384	41.054
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		669.797
Sur créances commerciales			
Actées	9112		67.989
Reprises	9113	54.013	944.160
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	90.873	2.130.064
Utilisations et reprises	9116	782.737	165.931
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	7.775	
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	35.839	104.503
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	119.353	141.480
655		
	80.580	54.736

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>927.574</u>	<u>62.287</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	927.574	62.287
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	927.574	62.287
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	212.581
9139	212.581
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	643.063
9142	643.063
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	378.533	269.896
9146		
9147	312.433	352.491
9148		81

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Garanties d'exécution:
 Garanties de soumission:
 Garanties de restitution d'acompte

Exercice
85.186
734.623
131.945

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Appel à la cause de la société dans le cadre d'un litige tiers, formellement contesté par la société et trouvant sa source en 2008.
 L'établissement stable du Burkina Faso connaît un litige fiscal fortement contesté, dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale et exonéré de toute taxe. Cette réclamation est majorée de pénalités importantes, vigoureusement contestées elles aussi. Nous avons estimé que ce risque ne pourra en aucune manière dépasser le montant de EUR 246.000

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
 Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.870.316	1.925.311
Participations	(280)	71.805	71.805
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	1.798.511	1.853.506
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	73.000	62.500
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	73.000	62.500
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	4.420	4.683
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec les parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIII Bis.

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	16.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

IMM Développement SA
0829770365
Drève Richelle, bât O 161 87
1410 Waterloo
BELGIQUE

RÈGLES D'ÉVALUATION

INTERNATIONAL MAINTENANCE MONTAGE SA
Drève Richelles 161, Bâtiment O, Boîte n°87
1410 Waterloo
Numéro d'entreprise 425.498.814

REGLES D'EVALUATION

A. ACTIF

I. Frais d'établissement

Sont actés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise. Les frais d'établissement sont pris en charge au cours de l'année de leur survenance.

II. Immobilisations incorporelles

Ces actifs se rapportent aux investissements suivants : Concessions, marques, savoir-faire et droits similaires. Leur évaluation dans les comptes annuels est portée à l'actif pour leur prix d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement :

- Software (logiciels) : 33.33% linéaire
- Goodwill (savoir-faire) : 20% linéaire

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

III. Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont portées au bilan pour leur valeur comptable nette, c'est-à-dire pour leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée, après déduction des amortissements et des réductions de valeur nécessaires. La valeur d'acquisition comprend également les frais accessoires tels que les frais d'actes qui sont amortis sur cinq années minimum.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan défini par l'organe d'administration, à savoir :

Mobilier 10 à 12,5 % linéaire
Matériel de bureau 25 % linéaire
Matériel Informatique 33 % linéaire
Agencements 10 % linéaire
Matériel roulant 20% linéaire

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du mois qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations corporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un amortissement exceptionnel est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Il est possible de reprendre des amortissements actés sur des immobilisations corporelles, uniquement dans l'hypothèse où suite à des modifications des circonstances économiques ou technologiques le plan d'amortissement appliqué est trop rapide.

Les immobilisations corporelles sont réévaluées dans les cas où la valeur du bien présente un excédent certain et durable par rapport à sa valeur comptable et l'amortissement est nécessairement pratiqué sur la valeur réévaluée.

IV. Immobilisations financières

Sont imputées sous cette rubrique :

- Les participations

Les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs aux acquisitions sont pris en charge directement.

Les actions sont individualisées.

Des réductions de valeur doivent être actées en cas de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société.

- Les créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale, avec application éventuelle de l'article 3 :45 de l'AR du 29 avril 2019. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

- Les cautions ou garanties données

Les immobilisations financières sont présentées à leur valeur comptable nette au bilan : le prix d'acquisition (ou la valeur nominale), augmenté des plus-values et diminué des réductions de valeur.

V. Commandes en-cours

Le mode de comptabilisation des projets en cours d'exécution adopté est la méthode dite de l'avancement pour refléter la réalité économique dans les comptes annuels et assurer une continuité de flux de bénéfice.

Cette méthode consiste à dégager au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet une quote part de la marge finale. Chaque projet est décomposé en phases. Les phases correspondent aux stades de facturations du marché ou du contrat, qui eux même correspondent à un constat vérifiable physiquement. L'appréciation de la marge est dégagée au prorata de l'avancement.

Dans cette méthode, la valorisation des projets est constatée en stock à leur coût de revient majoré, compte tenu du degré d'avancement des prestations, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain. Les produits facturés sont constatés en compte sur commandes en cours.

Ceci suppose que la durée du projet/phase doit être d'au moins douze mois et une comptabilité par projet/phase est mise en place permettant de connaître exactement, en période de clôture comptable, les frais supportés (directs et indirects) par rapport aux budgets.

Les projets sont considérés comme terminés :

a) pour les contrats de construction clés en main de centrale : le chantier est généralement considéré comme clôturé à la Réception Provisoire. Cependant, il existe des cas particuliers qui demanderont que le chantier soit considéré comme clôturé selon d'autres jalons postérieurs à cette Réception Provisoire (à titre d'exemples : fin des obligations contractuelles, signature du Bilan Provisoire, ...).

b) pour les autres contrats et/ou prestations : à la signature par le client de la réception des fournitures ou des travaux exécutés pour son compte.

Le coût de revient des commandes en cours d'exécution comprend les charges directement affectables à chaque chantier.

Les commandes en cours d'exécution font l'objet d'une réduction de valeurs si leur coût de revient, majorés du montant estimé des coûts afférents qui doivent encore être exposés, dépasse le prix convenu au contrat.

Les risques et charges afférents à la poursuite de l'exécution de ces commandes font l'objet de provisions pour risques et charges dans la mesure où ces risques ne sont pas couverts par des réductions de valeurs actées.

En ce qui concerne le mode de comptabilisation :

a) les variations tant des projets en-cours que des acomptes facturés transitent annuellement par le compte 71 : " Variation des projets en-cours ".

b) la société a décidé de compenser au bilan, les charges sur projets en-cours portées à l'actif et les acomptes facturés figurant au passif.

c) une information non compensée par chantiers est communiquée en annexes des comptes annuels.

VI. Créances à un an au plus

Dans les deux rubriques, il est fait distinction entre les " créances commerciales " (résultant de livraisons de biens et de prestations de services) et les " autres créances ".

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Il sera, au besoin, fait application de l'article 3 :45 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

VII. Placements de trésorerie

Cette rubrique comprend :

- Les autres placements de trésorerie : " les avoirs en compte à terme ".

Les frais accessoires à l'acquisition de placements de trésorerie sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils

ont été exposés.

VIII. Valeurs disponibles

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur sont enregistrées pour tenir compte de la dépréciation de valeurs disponibles en devises, en cas de non paiement d'effets remis à l'encaissement, ou en cas de vol ou de perte d'effets ou d'espèces.

IX. Comptes de régularisations de l'actif

Sont actés sous cette rubrique :

- Les charges à reporter, c'est-à-dire les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;
- Les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé ;
- Les montants résultant du système d'évaluation de certaines dettes à leur valeur nominale.

B. PASSIF

I. Capital

Cette rubrique distingue le capital souscrit et le capital non appelé.

Le montant du capital souscrit est fixé par les statuts. Il ne peut être modifié qu'à l'occasion d'une opération de modification des statuts. La rubrique " Capital non appelé " ne peut être modifiée que par suite d'une décision de l'organe de la société compétent pour appeler le capital.

II. Réserves

Se retrouvent sous cette rubrique :

- La réserve légale ;
- Les réserves indisponibles ;
- Les réserves immunisées : c'est-à-dire les plus-values réalisées et les bénéfices dont l'immunisation fiscale est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise ;
- Les réserves disponibles.

A l'exception des réserves immunisées qui ne sont pas soumises à la décision de l'Assemblée Générale, toutes les autres réserves ne sont alimentées qu'en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale. Le bilan est établi après répartition, c'est-à-dire après enregistrement des décisions relatives à l'emploi du bénéfice disponible ou à l'affectation de la perte éventuelle.

III. Bénéfice reporté ou perte reportée

Sous cette rubrique est inscrit, soit le montant des bénéfices de l'exercice et des exercices antérieurs qui n'ont pas été distribués ou mis en réserve, soit le montant des pertes qui n'ont pas été compensées par des prélèvements sur les réserves ou sur le capital.

IV. Provisions pour risques et charges et impôts différés

Les provisions pour risques et charges couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. L'évaluation des provisions pour risques et charges est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont considérées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise et ne dépendent pas du résultat de l'exercice.

V. Dettes à plus d'un an

Sont classés sous cette rubrique :

- a) Les dettes financières :
 - " Des dettes à l'égard des établissements de crédit ;
 - " Des dettes de location-financement et assimilées.

- b) Les dettes commerciales
- c) Les acomptes reçus sur commande
- d) Les autres dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Lorsque les intérêts sont inclus dans la valeur nominale de la dette, l'inscription au bilan à la valeur nominale s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis du montant de ces intérêts (art. 3 :55 AR 29/09/2019).

VI. Dettes à un an au plus

Les règles applicables aux dettes à plus d'un an sont d'application.

VII. Comptes de régularisation du passif

Sont mentionnées sous cette rubrique :

- " Les prorata de charges qui se rattachent à l'exercice écoulé ou à un exercice antérieur mais qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur ;
- " Les produits à reporter, à savoir les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur et qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Conversion de devises

Les avoirs, dettes, engagements et droits monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de clôture. Les écarts positifs et négatifs par devise sont compensés à la clôture. Les bénéfices et les pertes de conversion sont pris en résultats au cours de l'exercice. Les avoirs, dettes, engagements et droits non-monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux historique.

Le 1er juin 2020

Le Conseil d'Administration

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE S.A.
Drève Richelle 161 Bâtiment O – Boite n°87
1410 Waterloo
N° d'entreprise BE 425.498.814

Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires convoquée le 29 novembre 2022

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, veuillez trouver ci-après notre rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé.

1. Commentaire général :

L'exercice concerné porte sur la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

2. Commentaires sur les comptes annuels :

Comptes annuels :

Le projet des Centrales Diesel Sud pour l'Algérie pour MEUR 83 est finalisé techniquement L'ensemble des Mises en Service Industrielle (MSI) ont été reçues. Les négociations du Bilan Provisoire sont toujours en cours. Au 30 juin 2022, près de 98% (en valeur) des réserves soulevées lors des MSI sont levées sur les deux lots.

Le Bilan Provisoire des deux contrats est en phase de finalisation.

Pour le projet FADA au Burkina Faso de MEUR 13, la Réception Opérationnelle de la Centrale a été obtenue le 18 décembre 2020.

Nous avons conclu avec la SONABEL un avenant supplémentaire concernant les surcouts du projet imputables au Client. Cet avenant a été avalisé par la Banque Mondiale et doit être honoré prochainement.

Les contrats de PDR ont généré la majeure partie du chiffre d'affaires de l'exercice.
Le manque de nouvelles commandes explique les résultats inférieurs au Business Plan.

La trésorerie d'IMM s.a. à la date du 30 juin 2022 est positive et s'élève EUR 3.771.783.

Le résultat avant impôts consiste en une perte de EUR 276.891.

3. Situation de la société, principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de celle-ci:

La structuration des méthodes de travail, concrétisée par la certification ISO 9001 d'IMM en novembre 2013 se renforce avec l'obtention de la certification ISO 14001 obtenue en mai 2015. Ces certificats ont été renouvelés.

La certification ISO 45001 a été renouvelée.

La maîtrise des frais généraux se poursuit.

Le site internet www.immsa.be est régulièrement alimenté, ainsi que la visibilité sur les réseaux sociaux grâce à une nouvelle agence WEEB.

Afin de contribuer à lisser le caractère cyclique de l'activité, le développement de l'activité récurrente, moins risquée, de vente de pièces de rechanges se poursuit avec des clients historiques et nouveaux.

Le marché de l'installation « clé en main » de centrales électriques de petites et moyennes puissances reste un marché porteur sur les territoires habituels d'exercice de la Société et sur d'autres en cours d'exploration.

La diversification vers les énergies renouvelables se poursuit dans les centrales solaires, hybrides et hydroélectriques.

Cependant, le carnet de commandes est essentiellement composé de commandes de pièces de rechanges et un projet minier en Sierra Leone pour 2022. Un certain nombre d'offres pour des projets ont été réalisées en attente de décision. IMM est confiant sur une ou deux offres dans un délai très court.

L'établissement stable du Burkina Faso connaît un litige fiscal fortement contesté.

En effet, dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale et exonéré de toute taxe, l'Administration fiscale locale réclame à IMM de la TVA irrégulièrement collectée et irrégulièrement déduite, un complément de Retenue à la Source et une rectification sur l'Impôt des sociétés sur les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette réclamation est majorée de pénalités importantes vigoureusement contestées. Un processus de régularisation a été initié afin de neutraliser la réclamation relative à la TVA burkinabè.

Nous avons estimé que ce risque ne pourra en aucune manière dépasser le montant de EUR 246.000.

4. Risques/incertitudes liés au Covid

Depuis début mars 2019, nous recommandons le télétravail à l'ensemble des collaborateurs lorsqu'il est possible. Des mesures techniques nous ont permis de travailler sans contraintes significatives.

Par ailleurs, le virus nous contraint dans nos voyages en Afrique réduisant les contacts avec nos équipes et nos Clients.

La diminution de l'ampleur de la pandémie réduit aussi les contraintes et incertitudes.

5. Evénements importants/significatifs survenus après la clôture de l'exercice :

Tous les éléments portés à notre meilleure connaissance au moment de la clôture des comptes au 30 juin 2022 ont été intégrés dans ceux-ci.

IMM a signé un contrat de MEUR 22 pour étendre la production d'électricité sur le site de la mine de fer de Marampa en Sierra Leone.

6. Recherche et développement :

Nous poursuivons à procéder des recherches d'amélioration de processus internes depuis le début de l'année 2020.

7. Succursales de la société

La Société ne dispose actuellement d'aucune succursale mais bien d'établissements stables en Algérie et au Burkina Faso.

8. Utilisation d'instrument financier

La Société ne fait appel à aucun instrument financier spécifique.

9. Acquisition d'actions propres

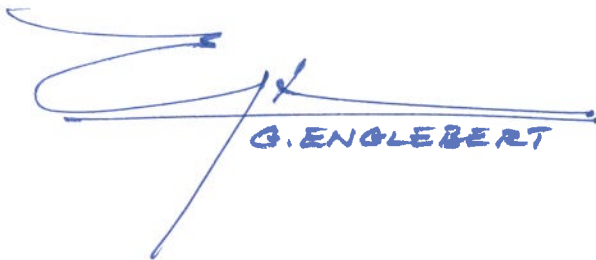
Aucune Acquisition d'actions propres n'a été réalisée pendant l'exercice.

10. Affectation du résultat :

Le résultat après impôts est une perte de EUR 489.472 que nous vous proposons d'affecter au bénéfice à reporter de l'exercice.

Fait à Waterloo, le 21/11/2022

Le Conseil d'Administration



G. ENGLEBERT



E. RANDOUX



Y. Delandmeter

RAPPORT DES COMMISSAIRES

BST

RÉVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN

RÉVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIÉS
BEDRIJFSREVISOREN VENNOTEN

Dirk Smets *
Pascale Tytgat
Tony Groessens
Vincent Dumont
Frédéric Lepoutre **
Olivier Vertessen **
Benoit Steinier
Julien François
Fanny Van Eetvelde

EXPERTS-COMPTABLES ET
CONSEILS FISCAUX ASSOCIÉS
ACCOUNTANTS EN
BELASTINGCONSULENTEN VENNOTEN

Mathieu Guillaume
Laurence Lepoutre
Sébastien Spilliaert

RÉVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN

Sébastien Verachtert
Lom Verheyde
Jean-Louis Holvoet

EXPERTS- COMPTABLES ET
CONSEILS FISCAUX
ACCOUNTANTS
EN BELASTINGCONSULENTEN

Eloïse Scopel
Aline Mengoni
Rodolphe Gaillard

BST RÉVISEURS D'ENTREPRISES S.R.L.
BST BEDRIJFSREVISOREN B.V.
AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 240/16
B - 1050 BRUXELLES / BRUSSEL

TEL : + 32 2 346 46 24
E-MAIL : secr@bst.net
WEB : www.bst.net

T.V.A./B.T.W. (BE) 0444 708 673
RPM BRUXELLES / RPR BRUSSEL

* Agréé par la Banque Nationale de
Belgique

* *Erkend door de Nationale Bank van België*

** également Expert – Comptable

** *eveneens Accountant*

INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

DREVE RICHELLE, 161 BOITE 87
1410 WATERLOO

NUMERO D'ENTREPRISE: BE 0425.498.814

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE SA (ci-après la "Société"). Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés commissaire de la Société par l'assemblée générale du 26 novembre 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2022. Il s'agit du douzième exercice au cours duquel nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 7.807.533** et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de **€ 489.472**

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés aux exigences déontologiques pertinentes pour l'audit des comptes annuels en Belgique, y compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire, la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Ixelles (1050 Bruxelles),
le 22 novembre 2022.

Pascale Tytgat
(Authentication)

Digitally signed by Pascale
Tytgat (Authentication)
Date: 2022.11.22 19:08:24
+01'00'

BST Réviseurs d'Entreprises,
S.R.L. de réviseurs d'entreprises,
représentée par
Pascale TYTGAT.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

209

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	15,5	12,5	3
Temps partiel	1002	3	2	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	18,2	14,4	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	23.112	18.807	4.305
Temps partiel	1012	364	339	25
Total	1013	23.476	19.146	4.330
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.289.194	1.039.672	249.522
Temps partiel	1022	249.521		
Total	1023	1.538.715		
Montant des avantages accordés en sus du salaire				
	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP				
	1003	21,8	18	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
	1013	27.128	21.950	5.178
Frais de personnel				
	1023	1.921.051		
Montant des avantages accordés en sus du salaire				
	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	14	3	16,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	14	2	15,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,9
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	11	2	12,9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4	2	5,9
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	6		6
Femmes	121	3	1	3,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,8
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	14	3	16,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
210	1		1
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4		4
310	4		4
311			
312			
313			
340	1		1
341			
342			
343	3		3
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	
5802	4	5812	
5803	296	5813	
58031	177	58131	
58032	119	58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	